|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AMR 53/8396/2024 - Venezuela - 8 août 2024 | | |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | FI UA 072/24-1 |
| Arrestations massives de groupes vulnérables | | |
| VENEZUELA | | |

Entre le 29 juillet et le 7 août 2024, plus de deux mille personnes ont été arrêtées pour avoir protesté ou parce qu’elles sont considérées comme ayant critiqué le gouvernement. La majorité des personnes arrêtées sont des jeunes, dont au moins 105 ont entre 13 et 17 ans. Au moins 16 personnes vivant avec un handicap tel qu’une déficience visuelle ou auditive sont toujours détenues. Des allégations crédibles continuent de faire état de détention au secret et de refus d'assistance juridique, avec un risque élevé de torture et d’autres mauvais traitements. Nous demandons aux autorités de libérer toutes les personnes détenues pour avoir exercé leurs droits et nous exhortons le procureur général à protéger les personnes vulnérables en raison de leur âge, d’un handicap ou d’une maladie grave ou chronique.

Le Venezuela connaît une crise des droits humains profonde depuis au moins dix ans. Au cours de cette période, Amnesty International a dénoncé de graves violations des droits humains, notamment des crimes contre l’humanité, et une situation d’urgence humanitaire complexe, qui ont conduit plus de 25% de la population du pays à fuir à l’étranger.

Le 28 juillet, le Venezuela a connu une participation massive à l’élection présidentielle malgré un contexte préélectoral marqué par la persécution, la censure et des discours menaçants. À l’issue du scrutin, la commission électorale a annoncé que Nicolás Maduro avait remporté cette élection. L’opposition a cependant déclaré que ce résultat n’était pas étayé par les données qu’elle avait recueillies lors de l’élection. La commission électorale n’a pas annoncé de résultats officiels, comme le prévoient les lois vénézuéliennes. Depuis, des manifestations de grande ampleur ont éclaté dans tout le pays en soutien aux revendications de l’opposition. Face à cela, les autorités étatiques ont déployé une politique de répression à grande échelle qui comprend: le recours à la force létale ou à létalité réduite, qui a entraîné la mort d'au moins 17 personnes, pour la plupart des jeunes, dont deux adolescents; des arrestations arbitraires massives pour des motifs politiques; la possible torture de personnalités clés de l’opposition; des perquisitions illégales de domiciles accompagnées d’un recours excessif à la force ; la mobilisation de groupes armés progouvernementaux et de forces de sécurité ne portant pas d’uniforme; et un discours fortement stigmatisant contre les militant·e·s politiques, les défenseur·e·s des droits humains et les organisations de la société civile. La situation dans le pays est très mouvante et volatile, avec des chiffres pour les violations des droits humains qui augmentent chaque jour et des annonces publiques d'acteurs nationaux et étrangers diffusées en permanence.

Outre les arrestations massives de manifestant·e·s opérées entre le 29 juillet et le 7 août, Amnesty International a observé avec inquiétude une recrudescence dramatique de la politique répressive du gouvernement, notamment:

* au moins 17 personnes ont été tuées en conséquence de l’usage d’une force létale ou à létalité réduite;
* des informations dignes de foi ont fait état de mandats d'arrêt émis contre des figures de proue de l'opposition, dont le candidat à la présidentielle et la dirigeante politique de l’opposition;
* des informations ont fait état d'actes de torture commis contre au moins une personnalité de l'opposition, dans le but présumé d'obtenir des aveux auto-incriminants;
* des dizaines de perquisitions illégales de domiciles ont eu lieu s’accompagnant d’un usage de la force pour harceler, intimider et arrêter des militant·e·s et des manifestant·e·s;
* des informations dignes de foi ont fait état du déploiement généralisé de forces de sécurité ne portant pas d’uniforme et de groupes armés utilisant une force létale ou à létalité réduite excessive;
* stigmatisation répétée et constante, de la part de hauts fonctionnaires du gouvernement et d’autorités liées au gouvernement, des dirigeant·e·s de l’opposition, des militant·e·s, des défenseur·e·s des droits humains, des manifestant·e·s et des organisations de la société civile ; plusieurs défenseur·e·s des droits humains ont été arrêtés, dont Edni López, Kennedy Tejeda, Edward Ocariz, et d'autres dont l'identité n’est pas révélée pour des raisons de sécurité.

Les événements qui se déroulent actuellement s'inscrivent dans les schémas de crimes contre l'humanité, à une échelle très préoccupante qui nécessite une réaction internationale. À cet égard, l'enquête en cours du bureau du procureur de la Cour pénale internationale serait compétente pour enquêter sur les responsables présumés d'arrestations, d’actes de tortures, de violences fondées sur le genre et de persécutions commises dans le cadre des élections. Toutes les autorités responsables de ces infractions, y compris la chaîne de commandement, peuvent et doivent être jugées par des tribunaux impartiaux et indépendants, dans le plein respect des garanties d'un procès équitable.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **27 septembre** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **espagnol\*, anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS Au Procureur général | COPIES À |
| ⭢ Le service postal au Venezuela est actuellement hors service.  Attorney General of the Republic, Tarek William Saab  Edificio Sede Principal del Ministerio Público, Esquinas de Misericordia a Pele El Ojo Avenida México,  Caracas, Venezuela  **Meilleur moyen d’attendre la cible:**  **Twitter/X: @TarekWiliamSaab**  E-mail: [ministeriopublico@mp.gob.ve](mailto:ministeriopublico@mp.gob.ve) | Ambassade de la République Bolivarienne du Venezuela Case Postale 237 3097 Liebefeld  Fax: 031 371 64 69 E-mail: [embajada@embavenez-suiza.ch](mailto:embajada@embavenez-suiza.ch) |
| ⭢ \***Modèle de lettre en espagnol** et guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 072/24** | |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Attorney General of the Republic

Tarek William Saab

Edificio Sede Principal del Ministerio Público,  
Esquinas de Misericordia a Pele El Ojo Avenida México   
Caracas, Venezuela

**Twitter/X: @TarekWiliamSaab**E-mail: [ministeriopublico@mp.gob.ve](mailto:ministeriopublico@mp.gob.ve)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Procureur général,

**Les annonces officielles indiquant que plus de deux mille personnes ont été arrêtées pour avoir exercé leurs droits à la liberté de réunion pacifique, à la liberté d'expression et à la participation politique sont très inquiétantes**. Figurent au nombre de ces personnes plus de 100 adolescents, âgés de 13 à 17 ans, et au moins 16 personnes ayant un handicap, qui ont été victimes de cette vague de répression. Les personnes qui protestent doivent être protégées, et non sanctionnées.

Il est extrêmement préoccupant de constater qu’aucune de ces personnes, y compris les adolescents et les personnes vulnérables comme les jeunes femmes enceintes, ne bénéficie d’une procédure régulière, notamment parce qu’elles ne peuvent pas communiquer avec leurs proches, parce que leur représentation juridique ne peut pas les défendre et en raison des transferts injustifiés dans des prisons de haute sécurité. Il est alarmant de savoir que ces milliers de personnes risquent réellement d’être soumises à des mauvais traitements, notamment à la torture.

Les arrestations, les actes de torture, les homicides et l’usage excessif de la force, pratiqués de manière arbitraire et en toute impunité caractérisent une politique de répression qui existe depuis des années et dont l’objectif est de faire taire la dissidence, y compris la protestation. Il est important de rappeler que la mission d'établissement des faits sur le Venezuela de l’ONU et le bureau du procureur de la Cour pénale internationale ont tous deux établi que les crimes commis au Venezuela semblent constituer des crimes contre l'humanité, qui ne sont pas prescriptibles.

**Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de protéger les personnes qui exercent leur droit à la liberté de réunion pacifique, de libérer immédiatement toutes les personnes détenues pour avoir protesté, et de protéger les personnes vulnérables en raison de leur âge, d'un handicap ou d'une maladie grave ou chronique.**

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Bolivarienne du Venezuela, Case Postale 237, 3097 Liebefeld

Fax: 031 371 64 69 / E-mail: embajada@embavenez-suiza.ch